



Conseil Municipal du jeudi 16 novembre 2023

A 19H00

VILLE DE DOUDEVILLE

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
DURÉCU Daniel	X			
ANDRÉ Sophie	X			
LOSSON Pascal	X			
ANDRÉ Claire	X			
ORANGE Christophe	X			
FICET Sylvie	X			
MOGIS Rémy	X			
DUTERTRE Carole	X			
BELLIÈRE Thierry	X			
LE JEUNE Stéphanie		X		M. MOGIS
MOSSU Philippe	X			
NOËL Annie		X		M. LOSSON
LEFEBVRE Frédéric	X			
CROCHEMORE Philippe	X			
CUADRADO Gisèle	X			
DUTHOIT Eric	X			
RAIMBOURG-GAROT Isabelle		X		Mme CUADRADO
DUMONTIER Déborah		X		
HUE Hélène		X		

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : M. LEFEBVRE Frédéric

Préambule : M. LOSSON informe de l'ajout d'une délibération pour le compte-rendu de la Commission communication.

Monsieur le Maire dispose que l'article L2121-18 du Code général des collectivités territoriales :

« *Les séances des conseils municipaux sont publiques.*

Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Sans préjudice des pouvoirs que le maire tient de l'article L. 2121-16, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle ».

Il propose que les délibérations portant sur l'attribution de la médaille d'honneur de la ville et pour les deux admissions en créances éteintes de produits irrécouvrables soient débattues à huis clos du fait de données personnelles et sensibles (manière de travailler d'un agent, énumération des raisons conduisant au non-paiement etc.).

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité adoptent le huis clos pour les sujets cités.

ETAT-CIVIL

Naissances :

ROSTAND Hortense, née le 14 octobre 2023

HUCHELOUP Lyanna, née à ROUEN le 12 octobre 2023

Mariage :

HAYEZ Jean-Marie et IBBA Atika, mariés le 04 novembre 2023

Décès :

GUERY Alain, décédé le 12 octobre 2023

ETAT-CIVIL.....	2
1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2023	4
2) ALIENATION D'UN BIEN COMMUNAL SUITE A L'ACHAT D'UN NOUVEAU VEHICULE CONTRE LA REPRISE D'UN PLUS ANCIEN MODELE	5
3) REMUNERATION DU PERSONNEL VACATAIRE ASSURANT DES ACTIVITES DE FORMATION D'ENTRAINEMENT AU MANIEMENT DES ARMES	6
4) ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE D'HONNEUR DE LA VILLE	8
5) PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE.....	9
6) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 02 NOVEMBRE 2023	11
7) INDICE DE CAVITÉ SOUTERRAINE : 81, 90, 108, 162 ET 247	24
8) TRAVAUX EN REGIE ET OUVERTURE DE CREDITS – BUDGET VILLE 2023	30
9) ADMISSION EN CREANCES ETEINTES DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES.....	38
10) ADMISSION EN CREANCES ETEINTES DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES.....	39
11) COMPTE-RENDU COMMISSION COMMUNICATION DU 7 NOVEMBRE 2023	40
12) INFORMATIONS DIVERSES.....	42
13) QUESTIONS DIVERSES.....	42

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2023

Il s'agit de l'examen et du vote du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2023.

Proposition :

Les membres du Conseil municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** le présent compte-rendu.

Commentaires et vote du Conseil municipal :

M. LOSSON ne relate aucun retour par rapport au dernier compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2023.

M. DUTHOIT, absent à la précédente séance, souhaiterait avoir des précisions sur certaines décisions modificatives.

M. LOSSON propose de transmettre les demandes à l'écrit, pour être certain qu'il n'y ait pas de confusions, ce que **M. DUTHOIT** accepte.

Présents : 14

Exprimés : 17

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 1 (M. DUTHOIT, absent à la précédente séance)

Les membres du Conseil municipal, par **16** voix pour et **1** abstention, adoptent le présent compte-rendu.

2) ALIENATION D'UN BIEN COMMUNAL SUITE A L'ACHAT D'UN NOUVEAU VEHICULE CONTRE LA REPRISE D'UN PLUS ANCIEN MODELE

La délibération n°05/07/20 du 03 juillet 2020 concernant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire confère à l'autorité territoriale la possibilité de : « *Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros* ».

Or, les services techniques ont acquis en 2023 un nouveau véhicule, RENAULT MASTER, pour le prix de 37 455,76 €. Cet achat vient en remplacement du véhicule CITROEN JUMPER. Celui-ci a fait l'objet d'une offre de reprise, de 6 500 €. Les règles de la comptabilité publique imposent de distinguer l'achat et la vente, il n'a ainsi pas été possible de directement déduire dans le devis le prix de rachat du véhicule (un mandat et un titre de recettes doivent être émis simultanément).

L'offre de reprise du véhicule dépassant le plafond de la délégation d'attribution conférée par le Conseil municipal au Maire, il est nécessaire de consulter ses membres sur l'opportunité de vendre un ancien véhicule municipal au prix mentionné.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération et donnent tout pouvoir au Maire pour mener à bien la cession du véhicule.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. LOSSON explique que cette délibération ne modifie pas le plafond, elle ne permettra seulement que la cession du véhicule. C'est sur ce sujet qu'il faut délibérer.

M. ORANGE informe qu'une subvention du Département a été confirmée, pour 9 237 €.

Présents : 14

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, à l'unanimité adoptent la présente délibération et donnent tout pouvoir au Maire pour mener à bien la cession du véhicule.

3) REMUNERATION DU PERSONNEL VACATAIRE ASSURANT DES ACTIVITES DE FORMATION D'ENTRAINEMENT AU MANIEMENT DES ARMES

La vacation est le temps consacré à l'accomplissement d'une fonction par la personne qui en a été chargée. Ainsi, le vacataire est un agent recruté pour accomplir une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés et rémunérés à la vacation, c'est-à-dire à la tâche.

Monsieur le Maire explique que pour transporter et utiliser si nécessaire des armes de catégorie D telles un bâton de défense et un générateur aérosol incapacitant à lacrymogène, l'agent de police municipale doit passer une formation initiale et régulièrement suivre des formations de recyclage (2 jours chaque année, souvent par des sessions de 2 ou 3 heures), faute de quoi son habilitation lui est retirée.

Cet entraînement obligatoire doit être délivré par un formateur certifié. Celui-ci peut être réalisé en interne si le personnel municipal est qualifié ou en externe.

Monsieur le Maire informe que des organismes de formation ou sociétés peuvent délivrer ce service, pour un montant pouvant aller jusqu'à 250 €.

La problématique de ces formations est qu'elles sont souvent fortement sollicitées, les places sont donc limitées et les dates fixes peuvent représenter des contraintes, selon les événements professionnels et personnels (forte activité, festivité dans la Commune, vacances etc.).

Il n'est ainsi pas question de renoncer à ce procédé mais d'élargir les possibilités afin que l'agent de police municipale puisse en tout temps trouver une solution pour recycler ses habilitations et ainsi travailler en parfaite sécurité.

Dans l'hypothèse où un formateur travaillant dans une autre collectivité aurait la possibilité de réaliser pour la Commune de Doudeville la formation d'entraînement au maniement des armes, le recrutement sous le statut de vacataire apparaît comme la forme la plus adaptée.

Conformément à la jurisprudence administrative, les intéressés devront être rémunérés à l'acte, soit à l'heure dispensé. Il appartient donc aux membres du Conseil municipal de statuer sur l'intérêt de le mettre en place et de déterminer le taux de vacation.

Monsieur le Maire propose une rémunération à un taux horaire entre 50 € brut et 60 € brut, ce sont les prix remontés par les différents instructeurs consultés.

Proposition :

Les membres du Conseil municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **décident / ne décident pas** :

ARTICLE 1 :

De fixer sur la base forfaitaire d'un taux horaire entre 50 € brut et 60 € brut, selon les compétences et l'expérience, la rémunération des instructeurs.

ARTICLE 2 :

La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif.

Commentaires et vote du Conseil municipal :

Mme CUADRADO demande si ces formations peuvent être remboursées, comme c'est le cas auprès du CNFPT ou parfois pour les élus.

M. TORIEN, policier municipal, répond que la formation initiale a été réalisée auprès du CNFPT. Ensuite, les recyclages et les renouvellements sont des prestations à part non proposées par le CNFPT. Le plus souvent, les formations sont faites par d'autres policiers municipaux qui ont obtenues les habilitations nécessaires.

M. LOSSON trouve ce point étonnant et appelle à ne pas le confondre avec par exemple le compte personnel de formation (CPF). Il se renseignera tout de même, toute économie étant bonne à prendre.

Présents : 14

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité**, décident :

ARTICLE 1 :

De fixer sur la base forfaitaire d'un taux horaire entre 50 € brut et 60 € brut, selon les compétences et l'expérience, la rémunération des instructeurs.

ARTICLE 2 :

La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif.

4) ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE D'HONNEUR DE LA VILLE

Pour récompenser son action au fil des années et les services rendus à la collectivité et aux citoyens, Monsieur le Maire expose que la délibération n° 02/05/13 relative au compte-rendu de la Commission « Fêtes et Cérémonies » du 29 avril 2013 prévoit l'octroi de la médaille de la Ville selon les critères d'attribution ainsi définis :

« **Médaille de la ville de Doudeville spécifique aux dirigeants bénévoles particulièrement méritants** : la demande restera à l'initiative du président ou du bureau de l'association et sera validée par le conseil municipal.

Médaille de la ville : les bénéficiaires peuvent être les représentants de l'état en poste dans la commune à l'occasion d'un départ à la retraite ou d'une mutation après un nombre d'année de présence significative (5 ans).

Médaille d'honneur de la ville : l'attribution doit rester exceptionnelle, réservée aux personnes qui ont marqué la vie locale par une implication exceptionnelle ou contribué à son rayonnement. La décision sera validée par le conseil municipal ».

Monsieur le Maire présente le départ en retraite au 31 décembre 2023 de Madame GUERY Murielle, responsable du service Entretien & Réceptions et agent de la Commune depuis 2000. Madame GUERY a accompagné toutes ces années la municipalité en montrant un grand engagement pour la cause communale et n'hésite pas à répondre présente en dehors des heures classiques de travail.

Monsieur le Maire souhaite ainsi donc consulter les membres du Conseil municipal pour statuer sur la pertinence d'attribuer la médaille d'honneur de la ville à Madame GUERY Murielle.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **accordent / n'accordent pas** la médaille d'honneur de la ville à Madame GUERY Murielle.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Débats tenus à huis clos conformément à l'article L2121-18 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : 14

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accordent la médaille d'honneur de la ville à Madame GUERY Murielle.

5) PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE

Lors du Comité syndical du SIVOSSE de la Région de Doudeville (Syndicat Intercommunal à Vocations Scolaire, Sportive et Socio-Educative) du 28 septembre 2023, plusieurs membres ont exprimé le souhait qu'une participation financière soit demandée aux familles pour la prochaine année scolaire.

La question de la participation des familles étant un sujet sensible, le Président du syndicat a demandé aux communes membres de consulter leurs Conseils municipaux respectifs afin de répondre à la question :

« Êtes-vous pour ou contre une participation des familles aux transports scolaires (école maternelles, élémentaires et collège) ? ».

Les données obtenues par le SIVOSSE de la Région de Doudeville auprès de la Région (principal financeur du transport scolaire) sont d'ordre général (car des données plus précises ont été qualifiées de confidentielles), plus de 80% des SIVOS offrent la gratuité des transports pour les maternelles et élémentaires, et la plupart des transports pour les collèges et lycées sont pris à hauteur de 50% des abonnements.

Pour la Commune de Doudeville, le transport scolaire primaire ne prend en compte que les habitants des hameaux et non du centre-ville (soit 430 habitants) mais pour le fonctionnement global du SIVOSSE (ex : gestion du gymnase) et le transport des collégiens et lycéens, c'est toute la population municipale qui est comptabilisée.

Doudeville a opté pour la fiscalisation de sa participation, qui s'élève cette année à 56 561,54 €, dont 4 060,26 € pour le transport des primaires et 9 279,01 € pour le transport des collégiens. D'autres Communes du syndicat optent pour une participation budgétaire, c'est-à-dire que la ville paie directement depuis son budget principal au SIVOSSE le montant dû.

La question peut être abordée sous différents angles, notamment en se demandant si les dépenses annexes à l'éducation (ici, le transport scolaire) dépendent de la solidarité collective ou s'il faut principalement faire contribuer ceux qui utilisent un service.

Monsieur le Maire laisse à chaque conseiller municipal la possibilité d'exprimer son point de vue avant que l'assemblée n'adopte une position à ce sujet.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, se déclarent **en faveur / opposés** une participation des familles aux transports scolaires (**si en faveur, sous les modalités suivantes : XXXX**).

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. LOSSON, également président du SIVOSSE, relate l'historique de ce débat. Lors du vote en avril 2023 du budget en comité syndical, cette question avait été soulevée et refusée à la majorité des membres. En septembre, suite à la présentation de l'achat d'un tracteur en autofinancement, certains membres ont demandé une diminution des participations des communes et ont révoqué une potentielle participation des familles. M. LOSSON a alors demandé à ce que ce sujet soit débattu par les Conseils municipaux et non par un seul vote du syndicat, dont la légitimité politique est plus restreinte.

Le coût par élève pour le SIVOSSE est de 130 € par collégien et de 65 € par élève primaire. 11 communes sont fiscalisées et 13 communes budgétisent leur participation.

M. MOGIS, aussi vice-président du SIVOSSE, trouve dommage que ceux qui ont porté ce débat ne viennent pas quand le budget du syndicat est présenté.

M. DURÉCU se positionne également contre car cela irait à l'encontre de l'intérêt des parents, dans un contexte d'inflation. Cela pourrait en dissuader certains de solliciter ce service.

Mme ANDRE C. trouve qu'inciter l'usage pour les transports en commun est favorable pour l'environnement.

M. LOSSON va dans ce sens, certaines collectivités de grande taille adoptent des transports en commun gratuits. De plus, la situation budgétaire du SIVOSSE est saine, même s'il n'est pas exclu l'an prochain une hausse des contributions, car les coûts augmentent pour tous.

Pour M. DURÉCU, l'éducation des plus jeunes est un secteur essentiel, il ne souhaite pas pénaliser les familles, en fonction de leur résidence.

Mme CUADRADO, sans revenir sur le caractère « gratuit » du transport, rappelle que si l'utilisateur ne paie pas, c'est le contribuable qui règlera la note à un moment donné.

Mme ANDRE C. constate une baisse des effectifs et privilégie les mesures attractives.

Mme CUADRADO fait remonter que lorsque les familles ne paient pas, elles utilisent ce système « à la carte », sans grande assiduité.

M. LOSSON pense le contraire, faire payer pourrait dissuader certaines familles.

Mme CUADRADO trouve dommage que des transports soient presque vides.

M. LOSSON répond que des adaptations demeurent possibles. Quand cela est prévisible, des minibus sont utilisés. De même, la performance énergétique des bus s'est améliorée, cela va dans le bon sens.

M. LOSSON et M. MOGIS, président et vice-président du SIVOSSE, déclarent s'abstenir car juges et parties.

Présents : 14

Exprimés : 17

Pour : 0

Contre : 12

Abstentions : 5 (M. LOSSON, M. MOGIS, Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme RAIMBOUG-GAROT).

Les membres du Conseil Municipal, par **12** contre et **5** abstentions, se déclarent opposés une participation des familles aux transports scolaires.

6) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 02 NOVEMBRE 2023

COMPTE-RENDU Commission des travaux 02 novembre 2023 à 18h00 VILLE DE DOUDEVILLE

	PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS	ABSENTS
M. DURÉCU	X		
M. ORANGE	X		
M. MOSSU		X	
M. MOGIS	X		
M. LEFEBVRE	X		
Mme CUADRADO	X		
<u>SUPLÉANTS</u>			
<u>M. BELLIERE</u>	X		
<u>M. CROCHEMORE</u>			X
<u>M. DUTHOIT</u>	X		

Étaient présents également : M. LOSSON, M. LAVISSE et Mlle TOURMENTE

Ouverture de la commission par M. DURÉCU qui remercie les services techniques suite à la journée mouvementée liée à la tempête en cours.

Il laisse la parole à M. ORANGE pour la présentation du document WORD (cf annexe au présent compte-rendu).

1. Point budget investissement 2023

Programme 130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX : RAS

Programme 131 MATERIEL DIVERS MAIRIE : RAS

Programme 133 ACQUISITION MATERIEL VOIRIE : RAS

Programme 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE : RAS

Programme 137 ECLAIRAGE PUBLIC : RAS

Programme 149 MATÉRIEL MUSIQUE : Un diagnostic amiante et plomb a été engagé avec l'entreprise NORDIAG pour un montant de 450 € afin de rénover le bâtiment

Programme 209 AMENAGEMENT ESPACES VERTS : RAS

Programme 215 MATERIEL ESPACES VERTS : RAS

Programme 220 CARREFOUR DU LIN : RAS

Programme 225 REFECTION VOIRIES : A la suite de l'annulation du marché de voirie, un nouveau marché est en cours. Les projets apparaitront dans les RAR.

M. DUTHOIT demande si les trottoirs rue du Val d'Auge sont prévus, il lui est répondu que cette rue n'est plus concernée par le marché. Elle sera rattachée aux travaux en lien avec la STEP. L'intégration de trottoirs (aménagement) permettra peut-être plus facilement l'obtention de subvention au titre de travaux de sécurisation comme l'indique M. DURÉCU.

Programme 230 POLICE MUNICIPALE : RAS

Programme 235 REHABILITATION EGLISE : RAS

Programme 240 PLU : RAS

Programme 241 REORGANISATION CIMETIERE : RAS

Programme 245 MATERIEL RESTAURANT SCOLAIRE : RAS

Programme 250 MATERIEL FETES ET CEREMONIES : RAS

Programme 252 SIGNALETIQUE : RAS

Programme 254 JARDIN PARTAGÉ : RAS

Programme 255 CENTRE DE LOISIRS : RAS

Programme 259 REQUALIFICATION CENTRE BOURG : RAS

Programme 264 DEFENSE INCENDIE : En attente d'un nouveau devis pour une réserve incendie sur Vautuit, qui en parallèle nécessitera de signer au préalable une convention avec le propriétaire.

Programme 265 EXTENSION ELECTRIQUE : RAS

Programme 267 ECLAIRAGE PUBLIC TRANSITION ENERGETIQUE : RAS

Programme 270 ESPACE DU MONT CRIQUET : RAS

Article		RAR	RAR REGULARISATION, RESTE	MONTANT TOTAL BP	ENGAGEMENT	Reste au BP
	130 - TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX					
	SOLDE DISPONIBLE	22 680,00 €		384 928,86 €	136 092,76 €	248 836,10 €
21351	<i>Bâtiments publics</i>			<i>138 344,86 €</i>		
21351	Divers + compensation 020 dépenses imprévues			26 140,44 €	33 759,00 €	-7 618,56 €
21351	Toilettes femme aux services techniques			222,00 €	222,00 €	0,00 €
21351	Mitigeur stade hautot st sulpice USD			2 826,65 €	2 991,95 €	-165,30 €
21351	Toiture + gouttière (toilettes pub, vestiaire VG, école de musique, église de Vautuit)			1 782,00 €	1 782,00 €	0,00 €
21351	Fuite pizzeria / maison cacheleu			29 373,60 €	29 316,00 €	57,60 €
21351	Pylône TNT			30 000,00 €	32 745,62 €	-2 745,62 €
21351	Chaudière école de musique			5 720,17 €		
21351	Huisserie école de musique			42 280,00 €	33 811,19 €	8 468,81 €
2315	<i>INSTAL. MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES</i>			<i>210 000,00 €</i>		
2315	Mise aux normes STEP			210 000,00 €		
2031	<i>FRAIS D'ETUDES</i>			<i>36 584,00 €</i>		
2031	Bureau veritas diagnostic salle RPA			4 728,00 €	4 728,00 €	0,00 €
2031	Ancienne maison de retraite - maison cacheleu					
2031	ARCHITECTE LNB MAISON CACHELEU - ETUDES	RAR				
2031	AVOCAT	sur N-1				
2031	NOTAIRE - CRIDON			360,00 €		
2031	AMIANTE	sur N-1				
2031	PLOMB	sur N-1				
2031	GEOMETRE PLANS	sur N-1				
2031	GEOMETRE RESEAUX	sur N-1				
2031	SONDAGE DESTRUCTIFS ENT RINCENT			2 496,00 €	2 496,00 €	0,00 €
2031	ETUDES COMPLEMENTAIRES - FAISABILITE LNB			9 000,00 €	9 000,00 €	0,00 €
2031	ETUDES SUITE FAISABILITE COMPLEMENTAIRE			20 000,00 €	19 000,00 €	
	131 - MATERIEL DIVERS MAIRIE					
	SOLDE DISPONIBLE	3 020,00 €		13 624,80 €	11 694,00 €	1 930,80 €
2051	<i>CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS,</i>			<i>11 230,80 €</i>		
2051	JVS Mairistem logiciel iCloud			11 230,80 €	11 230,80 €	0,00 €
21848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>			<i>222,00 €</i>		
21848	Fauteuil DGS			222,00 €	232,98 €	
2188	<i>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>			<i>2 172,00 €</i>		

2188	Divers			2 000,00 €		
2188	Aspirateur			172,00 €	230,22 €	
	133 - ACQUISITION MATERIEL VOIRIE					
	SOLDE DISPONIBLE	18 528,00 €		37 455,76 €	38 455,66 €	-999,90 €
21828	<i>Autres matériels de transports</i>			<u>37 455,76 €</u>		
21828	Véhicule ST	999,90 €		37 455,76 €	37 455,76 €	
	134 - MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE					
	SOLDE DISPONIBLE	87 977,08 €		40 000,00 €	18 964,01 €	21 035,99 €
2031	<i>FRAIS D' ETUDES</i>			<u>500,00 €</u>		
2031	honoraires architecte dépôt dossiers pour la commune			500,00 €	-	
21351	<i>Bâtiments publics</i>			<u>33 855,00 €</u>		
21351	Divers			6 313,56 €	294,29 €	6 019,27 €
	21351 NON PREVU AU BP - VASQUE DEVIS CEDEO				1 197,07 €	
21351	Chaudière école Breton			15 000,00 €		
21351	Gouttières école Breton			1 518,00 €	1 517,94 €	0,06 €
21351	REFECTION DES LINTEAUX BETON DES FENETRES ECOLE JB			11 023,44 €	11 023,44 €	0,00 €
21351	FENETRES ECOLE J. BRETON	RAR				
21838	<i>Autre matériel informatique</i>			<u>3 195,00 €</u>		
21838	5 PC PORTABLE (Institutrices + directrice école Mensire)			3 195,00 €	2 806,68 €	
21848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>			<u>2 450,00 €</u>		
21848	2 armoires pour les tablettes			2 000,00 €	1 862,76 €	
21848	Canapés bibliothèque école Mensire			450,00 €	261,83 €	188,17 €
	137 - ECLAIRAGE PUBLIC					
	SOLDE DISPONIBLE	250 746,73 €		54 279,30 €	54 279,30 €	0,00 €
2041582	<i>Bâtiments et installations</i>			<u>54 279,30 €</u>		
2041582	Enfouissement réseaux rue de Bad Nenndorf	RAR				
2041582	Enfouissement réseaux rue Pierre Lamotte	RAR				
2041582	DEVIS SDE76 SELTOT (en lien avec le cheminement) : EFFACEMENT + ENFOUISSEMENT			54 279,30 €	54 279,30 €	
	149 - MATÉRIEL MUSIQUE					
	SOLDE DISPONIBLE			15 000,00 €	2 789,98 €	12 210,02 €
2031	<i>Frais d'études</i>					
2031	Nordiag				450,00 €	
21838	<i>Autre matériel informatique</i>					
21838	PC			800,00 €	799,98 €	0,02 €
2188	<i>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>					
2188	Instruments de musique			14 200,00 €	1 540,00 €	12 210,00 €
	209 - AMENAGEMENT ESPACES VERTS					

	SOLDE DISPONIBLE			2 000,00 €	1 995,19 €	4,81 €
2121	<i>PLANTATION ARBRES ET ARBUSTES</i>			<u>2 000,00 €</u>		
2121	Plantes vivaces			2 000,00 €	1 995,19 €	4,81 €
	215 - MATERIEL ESPACES VERTS -					
	SOLDE DISPONIBLE			10 000,00 €	9 578,44 €	421,56 €
215738	<i>AUTRE MATERIEL ET OUTIL. VOIRIE</i>			<u>10 000,00 €</u>		
215738	ACHAT PETITS MATERIELS (meuleuse, compresseur, lève bordure, bétonnière élect)			10 000,00 €	9 578,44 €	421,56 €
	220 - CARREFOUR DU LIN					
	SOLDE DISPONIBLE			7 860,00 €	7 056,00 €	804,00 €
21351	<i>Bâtiments publics</i>			<u>7 760,00 €</u>		
21351	DM 1 du 28/08/2023			2 000,00 €		
21351	Porte automatique			5 760,00 €	7 056,00 €	
21838	<i>AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE</i>			<u>100,00 €</u>		
21838	Trépied appareil photo			100,00 €		
	225 - REFECTION VOIRIES					
	SOLDE DISPONIBLE	2 220,00 €		242 916,04 €	17 985,56 €	224 930,48 €
2315	<i>INSTAL. MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES</i>			<u>242 916,04 €</u>		
2315	Voirie rue Félix Faure*			70 373,64 €		
2315	Voirie + trottoirs rue du Val d'Auge*			93 772,80 €		
	2315 Non prévu - avaloir Rue de Bad Nenndorf + Vautuit*			0,00 €	3 834,00 €	-3 834,00 €
2315	Avaloir rue du Colonel Person*			7 269,60 €		
2315	REPROFILAGE ENTREE 5 ROUTE DE SELTOT			1 500,00 €	1 152,00 €	348,00 €
2315	Enrobé à froid			8 000,00 €	6 517,92 €	1 482,08 €
2315	Cheminement Seltot - Voirie*			62 000,00 €		
2031	<i>FRAIS D'ETUDES</i>					
	2031 Non prévu au BP : annonces légales marhé voirie 2ème édition				274,76 €	
2031	Non prévu au BP : annonces légales marché voirie *				266,88 €	-266,88 €
2031	V3D SELTOT	RAR			5 940,00 €	
	230 - POLICE MUNICIPALE					
	SOLDE DISPONIBLE			14 353,00 €	13 671,00 €	682,00 €
2031	<i>Frais d'études</i>					
2031	Etudes caméras - DM 2 invest			13 000,00 €	12 318,00 €	
21838	<i>AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE</i>			<u>1 353,00 €</u>		
21838	Caméra - erratum BP - DM 1 invest 24/08/2023			759,00 €	759,00 €	
21838	Téléphone portable			594,00 €	594,00 €	
	235 - REHABILITATION EGLISE					
	SOLDE DISPONIBLE	320 930,20 €		15 517,45 €	7 392,66 €	8 124,79 €

2031	FRAIS D'ETUDES			5 490,45 €		
2031	HONORAIRES ARCHI SUR LA PHASE 1			5 490,45 €		
2031	MISSION SPS	RAR				
2313	Constructions			10 027,00 €		
2313	LOT 1 CHARPENTE MENUISERIE MACONNERIE - ENT LANFRY	RAR				
2313	LOT 2 COUVERTURE - ENT BOUTEL	RAR				
2313	LOT 3 CAMPANAIRE - PARATONNERRE - ENT BIARD	RAR				
2313	Toiture en lien avec la voûte			6 811,00 €	6 811,38 €	
2313	Avenant tinterelles - lot 3 ENT BIARD			2 634,00 €		
2313	Toiture salle paroissiale			582,00 €	581,28 €	
	240 - PLU					
	SOLDE DISPONIBLE			132,00 €	131,01 €	0,99 €
2033	FRAIS D'INSERTION			132,00 €		
2033	Parution presse - régularisation			132,00 €	131,01 €	0,99 €
	241 - REORGANISATION CIMETIERE					
	SOLDE DISPONIBLE	7 300,00 €		500,00 €		
2121	PLANTATION ARBRES ET ARBUSTES			500,00 €		
2121	Plantes vivaces			500,00 €		
	245 - MATERIEL RESTAURANT SCOLAIRE					
	SOLDE DISPONIBLE	163,80 €		13 496,11 €	4 523,00 €	8 973,11 €
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			13 496,11 €		
2188	Lave-vaisselle			6 888,31 €		
2188	Chaises			1 500,00 €	1 230,20 €	
2188	Chariot			815,00 €		
2188	Divers			1 000,00 €		
2188	Suite rejet tréso après RAR - ARMOIRE POSITIVE			3 292,80 €	3 292,80 €	0,00 €
	250 - MATERIEL FETES ET CEREMONIES					
	SOLDE DISPONIBLE			5 000,00 €	4 926,48 €	73,52 €
21578	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES			2 000,00 €		
21578	Régul facture SEDI - DM + 3000 du prog 130			3 000,00 €	2 965,64 €	
21578	Illuminations			2 000,00 €	1 960,84 €	39,16 €
	252 - SIGNALETIQUE					
	SOLDE DISPONIBLE			8 000,00 €	7 964,34 €	35,66 €
2152	INSTALLATION DE VOIRIE			8 000,00 €		
2152	Panneaux (dont 5 miroirs)			8 000,00 €	7 964,34 €	35,66 €
	254 - JARDIN PARTAGÉ					
	SOLDE DISPONIBLE			0,00 €		
2121	PLANTATION ARBRES ET ARBUSTES			0,00 €		
	255 - CENTRE DE LOISIRS					
	SOLDE DISPONIBLE			2 500,00 €	2 292,05 €	207,95 €
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2 500,00 €		
2188	Tentes, ustensiles de cuisine, enceinte, réchaud, machine à café			2 500,00 €	2 292,05 €	207,95 €
	259 - REQUALIFICATION CENTRE BOURG					
	SOLDE DISPONIBLE	9 958,00 €		720,00 €		
2031	FRAIS D'ETUDES			720,00 €		
2031	Complément étude EPFN - emproxia réunion CM			720,00 €		
2031	ETUDE EPFN	RAR				
	264 - Défense incendie					
	SOLDE DISPONIBLE	77 700,00 €		5 000,00 €		
21568	MATÉRIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DÉFENSE CIVILE			5 000,00 €		
21568	Branchement eau veolia vautuit			4 700,00 €		
21568	Réserve incendie Vautuit	RAR				
21568	Réserve incendie Seltot	RAR		300,00 €	0,00 €	300,00 €
	265 - Extension électrique					
	SOLDE DISPONIBLE			14 000,00 €		
21538	Autres réseaux			14 000,00 €		
21538	Extension électrique parcelle(s)			1 000,00 €		
21538	Extension parcelle bosc malterre Cub 12 2022			13 000,00 €		
	267 - ECLAIRAGE PUBLIC TRANSITION ENERGETIQUE					
	SOLDE DISPONIBLE	1 303,00 €		3 027,40 €	2 250,81 €	776,59 €
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES			3 027,40 €		
2158	Remplacement ampoules en LED dont préau + couloir école Breton			3 027,40 €	2 250,81 €	776,59 €
	270 - ESPACE DU MONT CRIQUET					
	SOLDE DISPONIBLE	5 580,00 €		93 015,00 €		
2031	FRAIS D'ETUDES			1 015,00 €		
2031	HONORAIRES ARCHI DOSSIERS + DEPOT DP	RAR		1 015,00 €		
2315	INSTAL. MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			92 000,00 €		
2315	Delta DM1 du 24/08/2023			19 000,00 €		
2315	AIRE DE JEUX			73 000,00 €		
	TOTAUX	808 106,81 €		968 325,72 €		
	TOTAUX RAR + BP			1 776 432,53 €		

2. Préparation budgétaire 2024

Le document WORD distribué est ainsi présenté par M. ORANGE.

Programme 130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX : le montant de la STEP sera *a minima* de 450 000 € mais il reste encore à être déterminé précisément. Cette ligne va impacter l'ensemble du budget et des arbitrages seront nécessaires. M. DUTHOIT demande si les travaux seront bien réalisés en 2024 ? M. DURÉCU lui répond que le Caux Central risque d'être assujéti à des pénalités dès 2024 qui risquent d'être répertoriées sur la commune. A ce jour la dernière réunion n'a pas donné lieu à un arbitrage financier. Sur ce même programme, il faut étudier le projet et budgétiser la rénovation de la toiture des garages rue Félix Faure.

Programme 131 MATERIEL DIVERS MAIRIE : Le logiciel est une dépense dont on ne peut pas se passer.

Programme 133 ACQUISITION MATERIEL VOIRIE : Estimatif de 35 000 € concerne un devis pour un véhicule KANGOO électrique mais à ce prix il n'y a pas le crochet d'attelage ni l'équipement intérieur. M. DUTHOIT demande si un véhicule au gaz est possible. M. ORANGE répond que oui mais qu'à ce stade ce n'est pas envisagé.

Programme 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE : Lors de la présentation de l'estimation pour les stores au niveau des écoles, Mme CUADRADO demande combien il y a de classe à équiper : 10 classes sont à équiper. Le Maire ajoute que cela fait partie des demandes du conseil d'école élémentaire Joseph Breton. Une réflexion est à réaliser sur la chaudière de l'école Breton. En effet, M. ORANGE et M. LAVISSE ont reçu le SDE76 pour le diagnostic des bâtiments. Il faut trouver une solution de chauffage pour un ensemble de bâtiments ou au cas par cas. Sachant qu'il faudra passer par une société habilitée pour une étude plus « aboutie ».

Techniquement le projet à 100 000 € via une pompe à chaleur est le plus appropriée.

M. DUTHOIT demande si on ne profite pas pour déconnecter les locaux des syndicats et le logement : à ce stade non car il ne s'agit pas de la même aile du bâtiment. Le projet est donc à affiner.

M. DURÉCU ajoute qu'une réflexion globale serait intéressante et qu'il y a toujours des projets potentiels, notamment le préau. L'intégration de panneaux photovoltaïques n'était pas optimale lors de la dernière étude. Mme CUADRADO dit que cela permettrait d'avoir des coûts moindres. M. DURÉCU dit qu'il faudrait réinterroger M. CLERAUX du SDE76.

Programme 137 ECLAIRAGE PUBLIC : principalement du « relanternage » de points hors service et des lampadaires à ajouter notamment rue du Fourneau (chiffrage en attente), ainsi que le spot à l'école Breton. M. DUTHOIT félicite l'action réalisée rue Saint-Eloi.

Programme 149 MATÉRIEL MUSIQUE : Une analyse énergétique devra également être réalisée, et il faudra voir ce qui est le plus judicieux entre passer par une entreprise ou en interne pour réaliser les travaux. Le type de chaudière est également en réflexion, à voir selon le diagnostic énergétique. M. DUTHOIT ajoute qu'un inventaire des instruments avait été réalisé à la fermeture et il demande si les serrures ont bien été changés au début du mandat. M. LOSSON lui répond que l'inventaire est complexe, M. DURÉCU ajoute qu'il faut partir de ce qu'on a aujourd'hui malheureusement et en tirer les conséquences pour qu'il y ait désormais un traçage.

Programme 209 AMENAGEMENT ESPACES VERTS : M. MOGIS informe que les vivaces dans le cimetière sont très belles. L'achat des vivaces a été fait auprès d'une entreprise à EU (76) où un gain de prix a été réalisé.

Il faut encore finir l'aménagement de l'entrée de l'école Mensire, de la place Général de Gaulle et des arbres au niveau du Mont Criquet.

M. LEFEBVRE intervient et souhaiterait que pour 2025 au plus tard, un aménagement du square du Docteur Clément avec des rosiers, des arcades, un aménagement du site et un square fermé soit réalisé. Dans un premier temps et si possible pour 2024, qu'il soit surtout fermé.

Programme 215 MATERIEL ESPACES VERTS : Il est indiqué broyeur dans le document WORD mais il s'agit plutôt d'une épareuse.

M. LAVISSE informe qu'ils vont tester un exosquelette à Yvecrique pour diminuer le poids du taille haie, le coût de ce type de matériel s'élèverait à 300/350 €. En réflexion selon le retour des agents

Programme 220 CARREFOUR DU LIN : M. LOSSON informe qu'une somme sera peut-être à ajouter pour améliorer l'utilisation du matériel en lien avec le panneau lumineux.

Programme 225 REFECTON VOIRIES : En 2024 il s'agira principalement de RAR sur ce programme

Mme CUADRADO intervient pour faire part que le trottoir rue du Colonel Person côté gauche en montant est très détérioré et devient dangereux.

Concernant l'élaboration d'un tableau de voirie communal, M. DUTHOIT et Mme CUADRADO suggèrent de vérifier dans le plan de désherbage car il y a peut-être les éléments. En parallèle M. ORANGE a rencontré l'entreprise COLAS qui propose un logiciel dans ce sens. A comparer.

Programme 230 POLICE MUNICIPALE : Il est présenté le souhait d'installer des caméras dans les lieux les plus stratégiques de la Commune, avec l'appui de la Gendarmerie nationale.

Installation estimée à 70 000 € et subventionnable à 70%

Cette installation est aussi un souhait au-delà de la population, de la police municipale et de la gendarmerie. 12 318 € de frais d'études ont déjà été engagés en 2023 en vue d'aboutir à ce résultat.

Programme 235 REHABILITATION EGLISE : M. ORANGE fait un bref point sur les travaux de l'église. Les travaux sont donc terminés, une visite de fin de chantier a été réalisée et le travail a été bien fait.

Pour l'entreprise LANFRY un delta de 14 000 € sera retranscrit sur des voûtes (à confirmer)

M. LOSSON ajoute que l'emprunt a été dépassé et que le delta sera payé en autofinancement

Une consolidation au niveau du zinc sur le faîtage de la Mairie sont à prévoir.

Programme 240 PLU : RAS

Programme 241 REORGANISATION CIMETIERE : Mme CUADRADO demande si la procédure pour le relevage est mise en place. M. MOGIS lui répond que non pas encore. Il faut respecter une procédure administrative, cela sera plutôt en 2025. Elle ajoute qu'un administré a demandé un robinet de puisage au niveau du dernier carré (carré I à confirmer).

Programme 245 MATERIEL RESTAURANT SCOLAIRE : Il n'y aura pas d'investissement d'engager en 2024 sauf panne éventuelle ; une ligne diverse à cet effet sera prévue.

Programme 250 MATERIEL FETES ET CEREMONIES RAS

Programme 252 SIGNALETIQUE : Certains panneaux ne sont plus aux normes, et il faut prévenir le risque d'accident indique Mme CUADRADO.

Programme 254 JARDIN PARTAGÉ : RAS

Programme 259 REQUALIFICATION CENTRE BOURG : RAS

Programme 260 CENTRE SOCIAL : Un investissement global serait souhaitable.

Programme 262 CAVITE : Le devis reste inchangé si tout est resté dans le même état que lors de l'élaboration du devis. Mme CUADRADO propose une solution alternative, mettre une passerelle en bois qui passerait au-dessus. M. LOSSON indique que la passerelle n'empêchera pas l'agrandissement de la cavité et de son empiètement sur les propriétés voisines.

Programme 264 DEFENSE INCENDIE : Rien de prévu, sauf RAR si engagement sur la réserve incendie au niveau de Vautuit cette année.

Programme 265 EXTENSION ELECTRIQUE : RAS

Programme 267 ECLAIRAGE PUBLIC TRANSITION ENERGETIQUE : RAS

Programme 270 ESPACE DU MONT CRIQUET : RAS

Mme CUADRADO ajoute que la réfection des hallettes n'est toujours pas prévue et que cela pourrait être réalisé en interne.

Elle demande aussi si le mur du cimetière a été rejointoyé, pas encore, répond M. LAVISSE.

ODJ COMMISSION TRAVAUX DE 02 NOVEMBRE 2023

PROG 130 TRAVAUX BAT COMMUNAUX

- BP 2024
 - Prévoir divers pour les dépenses imprévues : montant à déterminer
 - Mise aux normes STEP : montant à déterminer

PROG 131 MAT DIVERS MAIRIE

- BP 2024
 - Logiciel JVS : 12 909.48 €

PROG 133 ACQUISITION MAT VOIRIE

- BP 2024
 - Souhait camionnette : 35 000 €

PROG 134 MAT ET TRAVAUX ECOLES

- BP 2024
 - Souhait rideaux pour une classe : 6 000 € (1 jeu = 3 000 € besoin de 2 jeux par classe)
 - Chaudière école Breton : 45 000 € ou 100 000 € selon le mode de chauffage

PROG 137 ECLAIRAGE PUBLIC

- BP 2024 : en attente des éléments

PROG 149 MAT MUSIQUE (nom du programme à changer)

- BP 2023
 - Devis Nordiag – 450 €
- BP 2024
 - Chaudière : 5 720.17 € (montant à réviser ?)

PROG 209 AMENAGEMENT ESPACES VERTS

- BP 2024
 - Souhait 2 000 € pour les vivaces

PROG 215 MAT ESPACES VERTS

- BP 2024
 - Souhait tondeuse + cabine tracteur + « broyeur »

PROG 220 CARREFOUR DU LIN

- BP 2024
 - Lumiplan : 1 188 €

PROG 225 REFECTION VOIRIES

- BP 2023
 - Devis V3D appui technique marché voirie : 5 940 €
- BP 2024
 - Enrobé à froid : souhait 8 000 €
 - Tableau de voirie communal : devis euclyd 4 740 €

PROG 230 POLICE MUNICIPALE

- BP 2023
 - Devis Ambre études caméras : 12 318 €
- BP 2024
 - Caméras : montant à détermine

PROG 235 REHABILITATION EGLISE

RAS

PROG 240 PLU

RAS

PROG 241 REORGANISATION CIMETIERE

- BP 2024
 - Souhait relevage : montant à déterminer

PROG 245 MAT RESTAU SCOLAIRE

RAS

PROG 250 MAT FETES ET CEREMONIES

- BP 2024
 - Souhait 2 000 €

PROG 252 SIGNALETIQUE

- BP 2024
 - Souhait 8 000 €

PROG 254 JARDIN PARTAGÉ

RAS

PROG 259 REQUALIFICATION CENTRE BOURG

RAS

PROG 260 CENTRE SOCIAL

- BP 2024
 - Climatisation : 17 300 € ou 23 200 € ; souhait d'une réflexion sur l'ensemble du bâtiment

PROG 262 CAVITÉS

- BP 2024
 - Rue des Haras : devis explor-e 110 000 €

PROG 264 DEFENSE INCENDIE

- BP 2024
 - A déterminer

PROG 265 EXTENSION ELECTRIQUE

RAS

PROG 267 ECLAIRAGE PUBLIC TRANSITION ENERGETIQUE

- BP 2024
 - Souhait 3 000 €

PROG 270 ESPACE DU MONT CRIQUET

RAS

Conclusion

Estimatif des souhaits chiffrés (si base 100 000 € chaudière école + 23 200 clim ccas) = 321 757.65 € hors RAR

3. Réflexion sur la signalétique et sur la circulation

M. ORANGE fait part d'une demande d'un administré au niveau du carrefour de la rue du Fourneau / rue de la Couture pour une question de sécurité et afin de réduire la vitesse : installer un STOP à chaque intersection ? Cette solution engendra une demande d'avis auprès du policier municipal.

Au niveau de la rue de la Mare au Loup il est suggéré d'avancer le panneau « STOP » pour une meilleure visibilité.

Il est relevé le besoin de sécuriser la circulation au niveau de la rue de la Mare Drouet / rue du Champ de Course / rue Bosc Mare. M. LAVISSE suggère l'installation d'un îlot. A déterminer.

M. ORANGE enchaîne sur une réclamation qui a été faite pour l'accessibilité de La Poste pour les personnes à mobilité réduite (PMR) : solution technique suggérée un chanfrein au niveau de la porte de La Poste : suggestion validée.

Il est rappelé le changement de la circulation au niveau de la rue de l'Ecole et de la rue du Marché. L'arrêté sera effectif à compter du 13 novembre 2023.

Une autre demande d'un administré au niveau de la rue Augustin Lemercier au niveau de la partie haute. Il s'agit de délimiter / matérialiser les places de stationnement : le nécessaire va être réalisé. Un rappel sera fait sur l'interdiction du stationnement qui n'est pas respecté.

M. MOGIS fait remarquer qu'au niveau de la rue du Patis au Prêtre, il faudrait matérialiser les places de véhicules légers et au niveau des cars scolaires. En effet, il faudrait matérialiser davantage la zone de covoiturage indiquent Mme CUADRADO et M. DURÉCU.

M. DUTHOIT demande à ce que soit matérialisé 5 places de stationnement au niveau du cimetière dont une pour les personnes à mobilité réduite.

4. Réflexion sur l'entretien du cimetière

Le sujet précité est en effet une problématique actuelle. Les services techniques ont une charge de travail conséquente et ne peuvent pas entretenir convenablement le cimetière et la météo n'est pas à notre avantage.

Il s'agira de faire des propositions à la prochaine commission : renforcer les équipes ? chantier jeunes ? des bénévoles ? Mme CUADRADO demande si le cimetière va être végétaliser davantage ? C'est le souhait, a été répondu.

M. LAVISSE indique que le gazon pousse lente qui devait nécessiter 2 tontes par an, en a nécessité 7 cette année.

Mme CUADRADO répond à nouveau que végétaliser au maximum pourrait être la solution.

M. DUTHOIT interroge sur le fait de passer par une entreprise extérieure ou bien de renforcer l'équipe l'été. Il lui est répondu qu'une entreprise d'espaces verts pour un seul passage demandait 7 000 € pour l'ensemble de l'entretien du cimetière.

Il convient donc réfléchir à une solution qui puisse convenir à toutes les parties estime M. DURÉCU.

5. Questions diverses

M. ORANGE aborde le fait qu'il est nécessaire de connaître le lieu d'installation de l'écurie pour avoir la longueur précise au niveau de la route de Seltot, afin de passer commande et de pouvoir l'installer. Le but serait de profiter de l'installation ou du démontage des décorations de Noël pour l'installer, ayant le matériel nécessaire à ce moment-là.

M. DURÉCU conclut qu'il va falloir prioriser les actions compte tenu de l'impact financier des travaux de la STEP.

Mme CUADRADO demande si les travaux seront réalisés par emprunt ? M. LOSSON lui répond que pour la STEP et la voirie oui, et que les autres projets seront étudiés afin de voir la marge d'autofinancement.

M. DURÉCU informe qu'au niveau du centre de loisirs, le 1^{er} minibus commence à vieillir et qu'il faudra peut-être le renouveler : via le 276 si le dispositif existe encore ?

Mme CUADRADO demande ce qu'il en est sur le bien acquis par l'EPFN rue Félix Faure. M. LOSSON lui répond qu'un point va être réalisé.

Les membres de la commission n'ont plus de remarques, ni de questions, la séance est levée à 20h15

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** le compte-rendu et les décisions afférentes.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme CUADRADO souhaiterait que les noms des programmes soient affichés pour une meilleure lisibilité du compte-rendu, et M. ORANGE approuve.

M. ORANGE explique une évolution par rapport au programme 149 MATERIELS MUSIQUE. Il y a eu une mauvaise compréhension pour un diagnostic amiante à l'école de musique. Pour des travaux imminents, il faut une étude plus poussée, le devis de 450 € est ainsi passé à 2 512,80 €. Cela sera pris sur la ligne prévue pour les instruments de musique. Les fenêtres seront changées le 20 novembre 2023.

M. ORANGE a obtenu des informations pour le programme 137 ECLAIRAGE PUBLIC. Le SDE76 propose 150 relampages (*relamping*), pour un coût total de 119 105,52 € dont 74 622,63 € à charge pour la Commune. Pour le programme 245 MATERIEL RESTAURANT SCOLAIRE, il y aura possiblement des demandes pour 20 chaises et éventuellement pour remplacer un lave-vaisselle vieillissant.

Mme CUADRADO demande si des précisions ont été obtenues pour l'acquisition définitive des bâtiments 13 Rue Félix Faure.

M. LOSSON confirme, la Commune peut choisir entre acquérir le bien en 2024 ou 2025. La seconde option aurait peut-être un surcoût autour de 500 € (à confirmer par un retour écrit en attente), à étudier face aux contraintes budgétaires en 2024.

Mme CUADRADO se déclare surprise que ne soit pas mentionné l'ex-RPA.

M. DURECU déclare que le projet est en *stand-by*. Les travaux auraient dû démarrer cette année mais restent sans activité pour l'instant. Il était aussi question d'une négociation sur l'acquisition de la salle de la RPA contre la cession des parcelles sur lesquelles les pavillons sont installés. M. DURECU a confirmé par écrit la proposition orale de la Commune et il attend pour l'instant un retour.

M. LOSSON ajoute que si la négociation va à son terme, il y aura nécessairement une délibération pour valider l'opération.

M. DUTHOIT trouve l'attitude de LOGEAL honteuse, avoir expulsé prestement les résidents sans avoir démarré à ce jour les travaux.

M. DURECU et Mme ANDRE S. partagent cet avis.

Mme CUADRADO va aussi dans ce sens, cela a aussi fait perdre à Doudeville des habitants. Cela est pénalisant pour la Commune car une partie des dotations dépendent du nombre d'administrés. De plus, la ville a dû participer à l'évacuation des logements de leurs locataires alors même la vacance se prolonge désormais anormalement. Mme CUADRADO se questionne sur des actions possibles au niveau de la Commune.

M. DURECU a reçu en août 2023 la directrice de LOGEAL qui avait indiqué un début des travaux au dernier trimestre 2023. Il attend donc de voir pour évaluer l'engagement. Une nouvelle sollicitation sinon sera faite en début d'année prochaine.

M. DURECU rappelle qu'il s'agit d'une première approche, le souhaitable n'est pas nécessairement le possible. Certaines dépenses pourraient s'imposer en dehors des prévisions, certains matériels, véhicules ou équipements peuvent être vieillissants, comme les chaudières, dont une grande partie ont plus de 20 ans.

M. ORANGE informe qu'une nouvelle Commission Travaux se tiendra en 2024 avec l'objectif de sélectionner les dépenses qui seront inscrites au budget.

Présents : 14

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

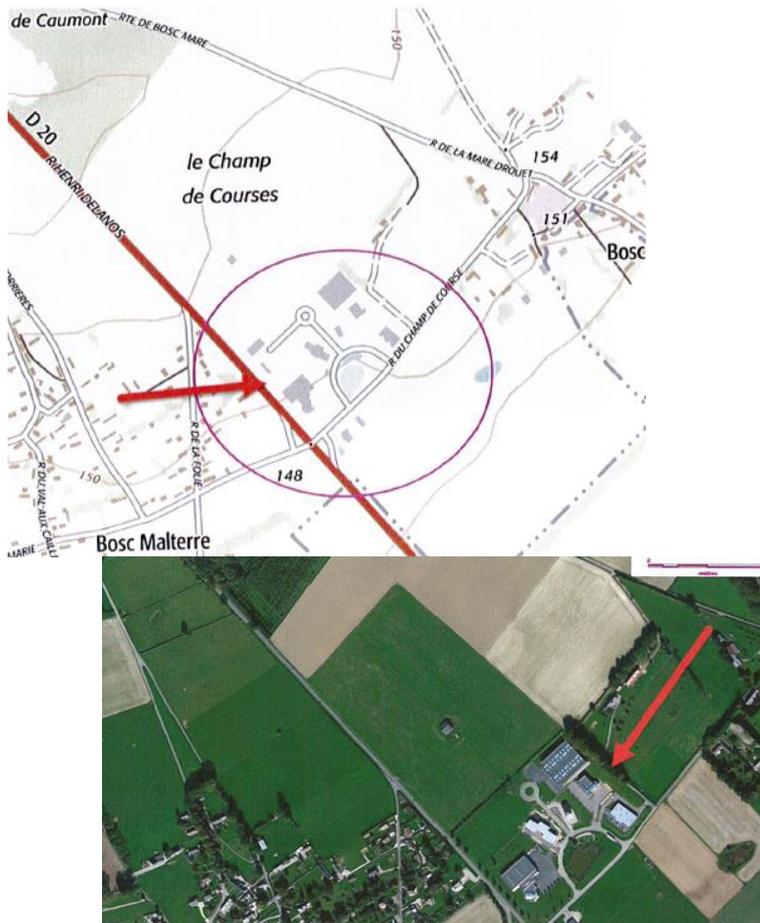
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent le compte-rendu et les décisions afférentes.

7) INDICE DE CAVITÉ SOUTERRAINE : 81, 90, 108, 162 ET 247

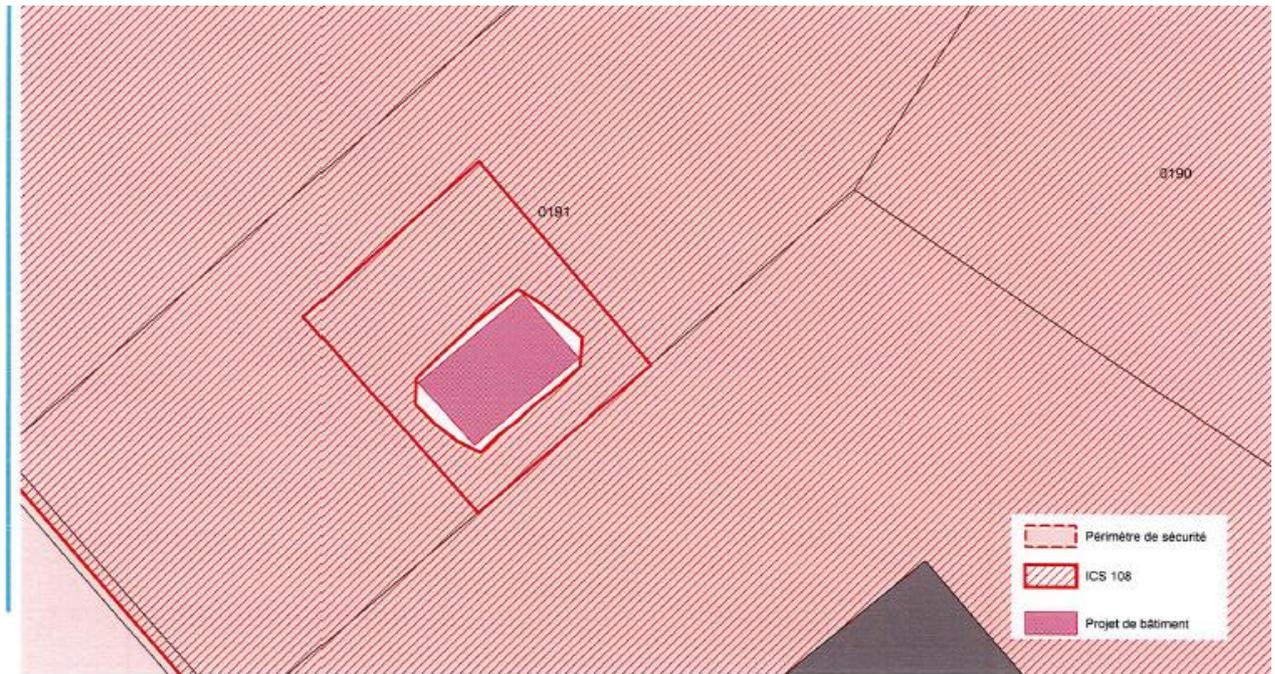
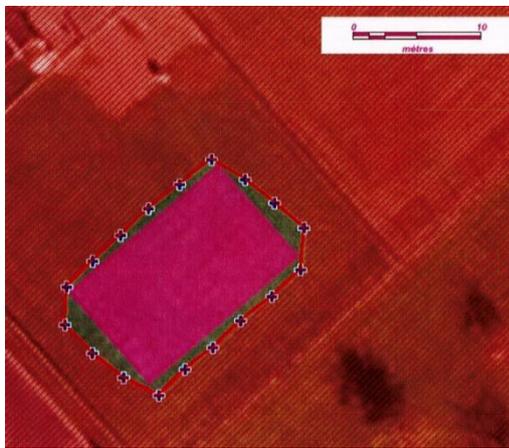
- Indices 81, 90 et 108

Dans le cadre de sa compétence « Développement économique », la communauté de communes Plateau de Caux – Doudeville Yerville porte le développement de la zone d'activité du champ de courses sur la commune de Doudeville. Pour rappel au recensement des indices de cavités souterraines, la ZA est impactée notamment par les indices 81, 90 et 108 représentants des parcelles napoléoniennes.



Ainsi, suite au rapport Explor-e du 24 août 2018, validé par les services de la DDTM en janvier 2019, le bureau d'étude a préconisé de rattacher la parcelle napoléonienne 90 à un nouvel indice ponctuel, de rattacher l'indice 81 à l'indice 345 et de maintenir la parcelle napoléonienne 108 (cailloutière, décapage préconisé avant tout travaux).

Au terme du rapport Explor-e du 10 juillet 2019 validé par la DDTM au 18 novembre 2019, le bureau d'étude avait proposé d'aménager localement les périmètres de sécurités à l'indice 108 et d'annexer le rapport cité précédemment, et se référer aux schémas ci-dessous :

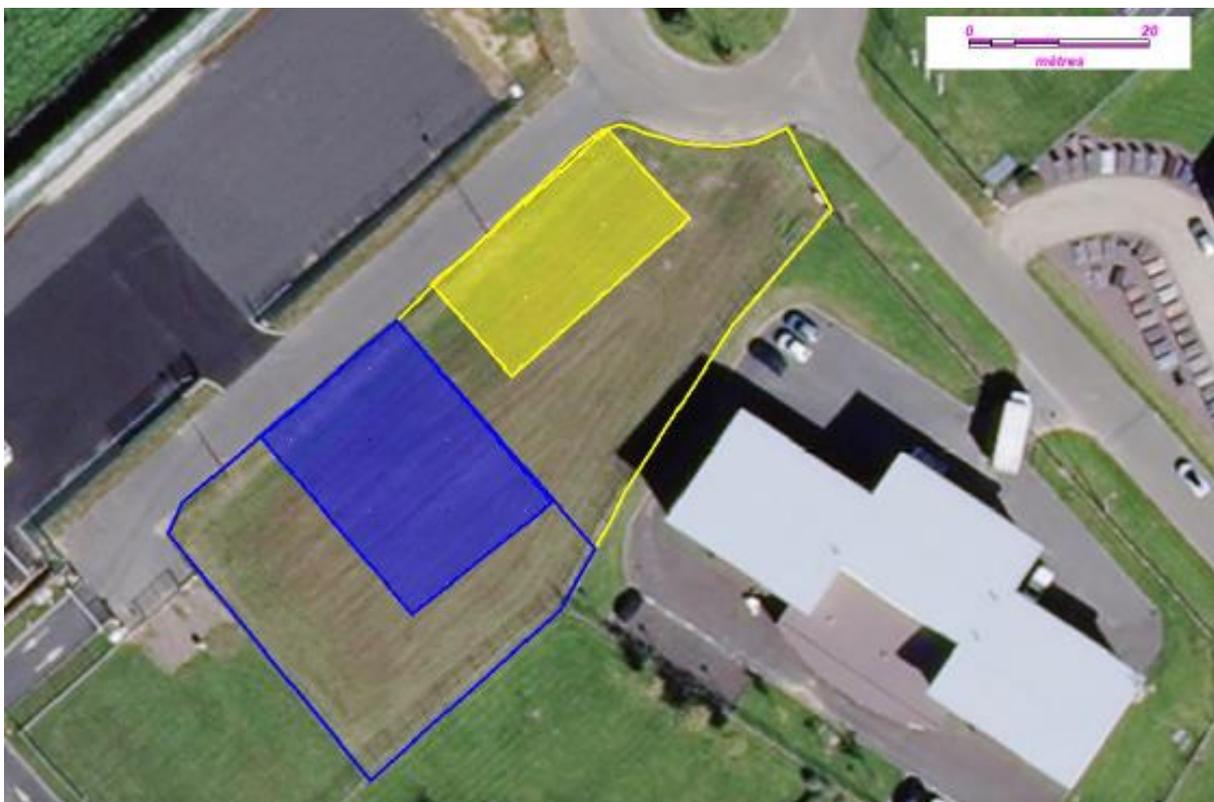


Echelle : 1/5 00

Proposition d'aménagement de l'indice 76219-108 et de son périmètre de sécurité

A ce jour, Monsieur ROUSSIGNOL Alex et Monsieur LELIEVRE Mathieu envisagent un projet d'aménagement situé sur la parcelle ZM 219, au niveau de la ZAC du champ de course à Doudeville.

Le projet intègre à la fois la construction d'un bâtiment de vente recevant du public (en bleu) mais également un bâtiment devant recevoir une société d'ambulance (en jaune) :

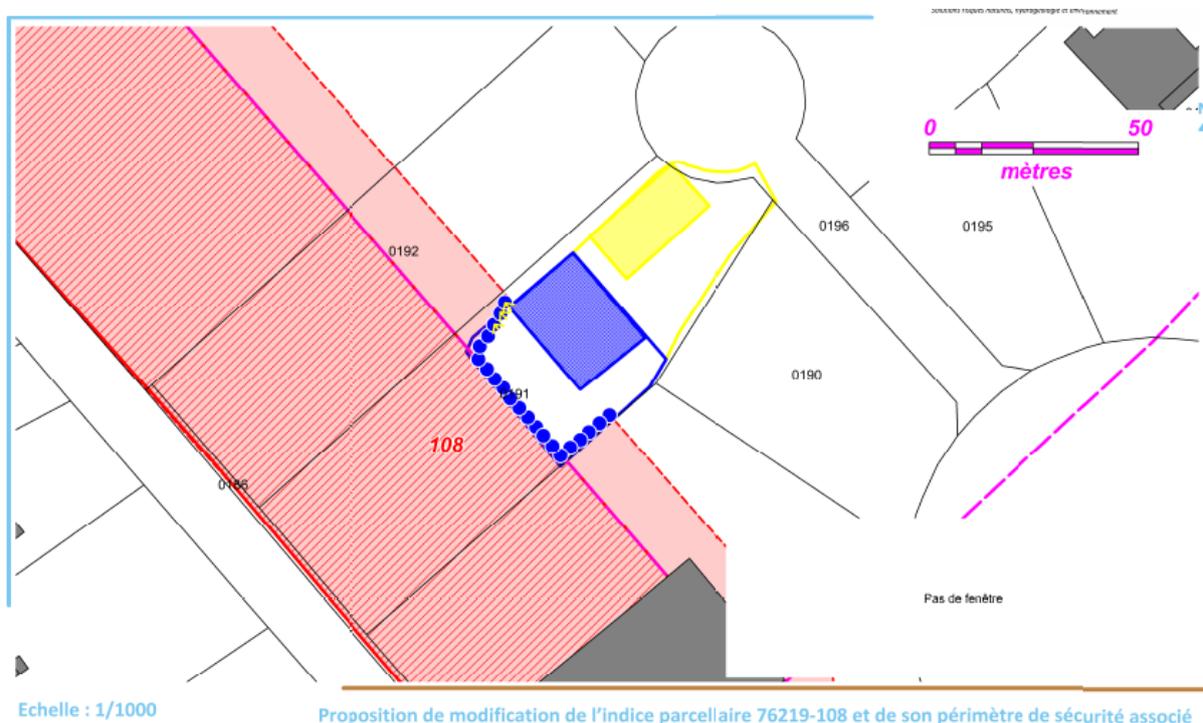


Néanmoins le projet est actuellement situé au droit d'une parcelle napoléonienne et donc impacté par son périmètre de sécurité.

Toutefois et à la faveur de l'évolution de la doctrine départementale relative à la gestion du risque cailloutière du 28/02/2020, l'indice parcellaire 108 est potentiellement éligible à une réduction de son étendue et de son périmètre de sécurité.

L'étude 76219-27-01 d'Explor-e comprend la réalisation d'une expertise bibliographique au niveau de l'indice 108 afin de justifier sa réduction conformément à l'évolution de la prise en compte du risque cailloutière, puis de réaliser des sondages de recherche de cavité permettant d'adapter encore davantage son périmètre de sécurité résiduel.

Ainsi, suite au rapport Explor-e 76219-27-01 du 16 décembre 2022, validé par la DDTM le 23 mai 2023, le bureau d'étude propose de modifier l'emprise de l'indice 108 en le supprimant au-delà de 70 mètres de la route à entretenir, de réduire son périmètre de sécurité à 15 mètres de rayon, de supprimer ce périmètre au droit de la route à entretenir et d'adapter localement le périmètre de sécurité de l'indice 108 suivant le plan ci-dessous :



- Indices 162 et 247

Monsieur SAVALLE Paul est propriétaire de la parcelle cadastrée AC 155 sur la commune de Doudeville au 59 rue Auguste Cavé dans laquelle un effondrement d'environ 2 mètres de profondeur et 1 mètre de diamètre a été constaté (date non précisée). Au moins deux canalisations d'eaux pluviales et usées ont été observées dans cet effondrement.



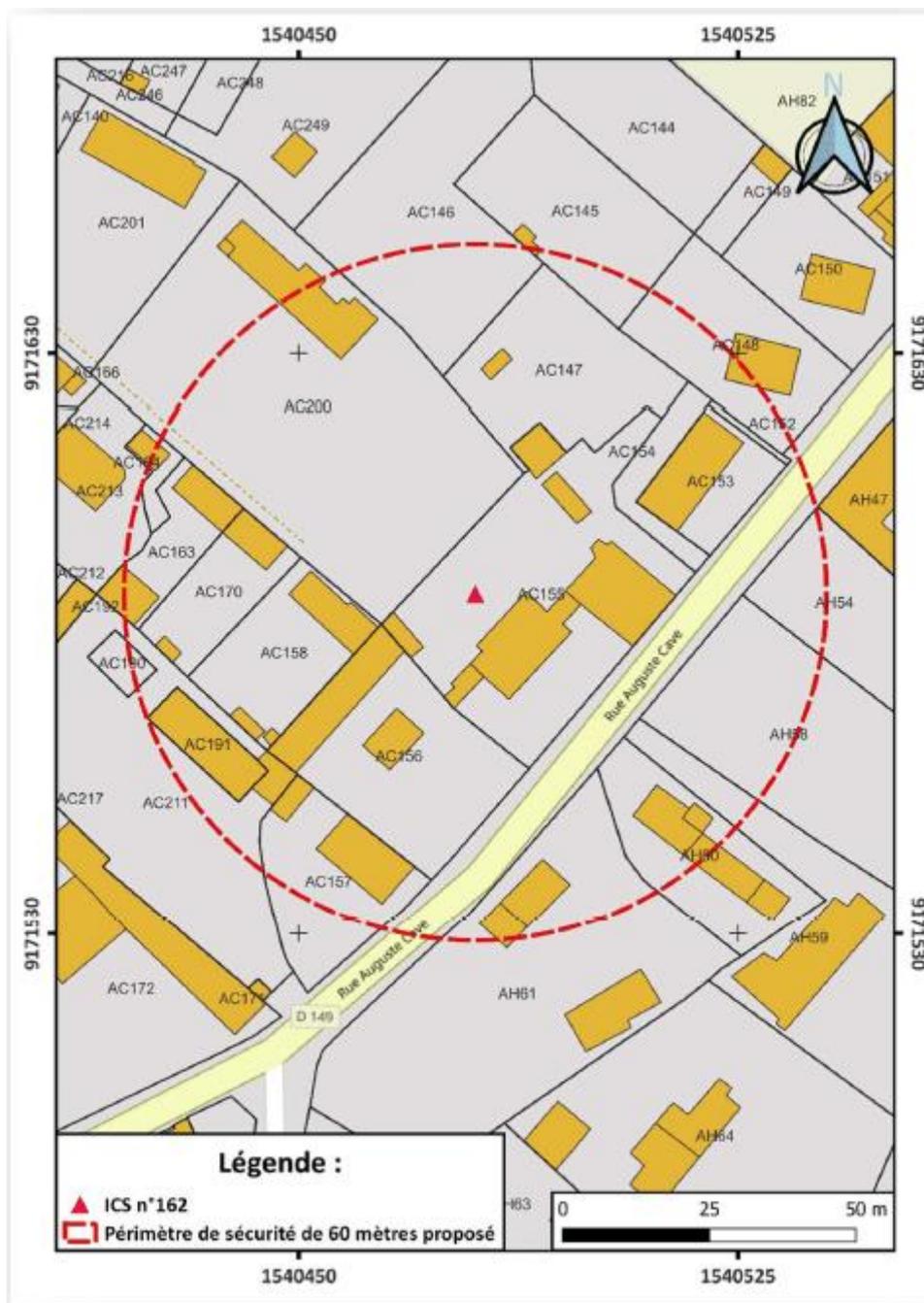
Localisation de la zone d'étude

Suites aux différents rapports : F76219-25, F76219-29 et F76219-32 et sauf contre-indication de la DDTM, il est proposé par le bureau d'étude les conclusions ci-dessous.

En lien avec le rapport F76219-29 du 31 juillet 2023, le bureau d'étude FOR&TEC recommande de réunir les indices 162 et xxx sous un seul et même indice. En effet, les investigations réalisées au droit de l'ICS

n°xxx confirment la présence d'un puisard à chambre et correspondant aussi à la déclaration d'ouverture qui est à l'origine de l'ICS n°162.

En lien avec le rapport F76219-32 du 10 octobre 2023, le bureau d'étude propose de rassembler les ICS 162 et 247 sous un seul et même indice (ICS n°162). Dans l'attente des investigations complémentaires qui permettront de circonscrire ce puisard à chambre, FOR&TEC préconise le maintien de l'ICS n°162 et de son périmètre de sécurité associé de 60 mètres (cf plan ci-dessous).



Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération :

- de modifier l'emprise de l'indice 108 en le supprimant au-delà de 70m de la route à entretenir, de réduire son périmètre de sécurité à 15m de rayon, de supprimer ce périmètre au droit de la route à entretenir et d'adapter localement le périmètre de sécurité de l'indice 108
- de rassembler les indices 162 et 247 sous un seul et même indices (ICS 162) et de maintenir l'indice 162 et de son périmètre de sécurité associé de 60 mètres.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. LOSSON fait part que la délibération permettra de réduire le périmètre de l'indice 108, afin de permettre la réalisation de travaux dans les zones dégagées.

M. DURECU apporte une précision, M. ROUSSIGNOL et M. LELIEVRE ont négocié avec la Communauté de communes. En contrepartie d'un financement à leur charge, ils ont obtenu une baisse du prix de vente des terrains dans la zone d'activités du Champ de Course.

Présents : 14

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération :

- **de modifier l'emprise de l'indice 108 en le supprimant au-delà de 70m de la route à entretenir, de réduire son périmètre de sécurité à 15m de rayon, de supprimer ce périmètre au droit de la route à entretenir et d'adapter localement le périmètre de sécurité de l'indice 108**
- **de rassembler les indices 162 et 247 sous un seul et même indices (ICS 162) et de maintenir l'indice 162 et de son périmètre de sécurité associé de 60 mètres.**

8) TRAVAUX EN REGIE ET OUVERTURE DE CREDITS – BUDGET VILLE 2023

A1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX DE MAÇONNERIE - BUDGET VILLE 2023

Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 58 / Mandat 508	WURTH	18/04/2023	210,72 €
Bord. 27 / Mandat 282	KANGOUROU	13/02/2023	1 554,24 €
Bord. 30 / Mandat 310	WURTH	23/02/2023	293,70 €
Bord. 58 / Mandat 533	POINT P	18/04/2023	1 486,31 €
Bord. 58 / Mandat 531	POINT P	18/04/2023	71,04 €
Bord. 58 / Mandat 547	WURTH	18/04/2023	184,49 €
Bord. 96 / Mandat 829	POINT P	19/06/2023	717,12 €
Bord. 96 / Mandat 836	POINT P	19/06 /2023	34,56 €
Bord. 96 / Mandat 830	POINT P	19/06/2023	82,54 €
Bord. 44 / Mandat 394	POINT P	21/03/2023	1 098,53 €
Bord. 74 / Mandat 666	POINT P	05/05/2023	681,52 €
Bord. 85 / Mandat 745	SETIN	26/05/2023	99,00 €
Total des mouvements			6 513,77 €

Article 64111 : rémunérations du personnel : 10 793,32 € pour un total de 734 heures.

Total des dépenses de fonctionnement : 17 307,09 €

Les travaux de maçonnerie, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de maçonnerie qui ont été effectués par les employés municipaux.

Article 64111 : rémunérations du personnel : 10 793,32 € pour un total de 734 heures.

Total des dépenses de fonctionnement : 17 307,09 €

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 14

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de maçonnerie qui ont été effectués par les employés municipaux.

A2) BUDGET VILLE – TRAVAUX DE MAÇONNERIE - BUDGET VILLE 2023

Vu le budget primitif 2023, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		17 307,09 €
040	2135 – 225 REFECTION VOIRIES		17 307,09 €
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		17 307,09 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		17 307,09 €

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de maçonnerie.

Vu le budget primitif 2023, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		17 307,09 €
040	2135 – 225 REFECTION VOIRIES		17 307,09 €
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		17 307,09 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		17 307,09 €

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. LOSSON rapporte que les travaux en régie n'offrent plus l'occasion de récupérer la FCTVA. Toutefois, cela permet de passer des dépenses de fonctionnement en investissement, notamment pour les coûts liés au personnel.

Présents : 14

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de maçonnerie.

B1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX DE RÉPARATION A LA MAISON CACHELEU - BUDGET VILLE 2023

Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 21 / Mandat 244	POINT P	06/02/2023	514,88 €
Bord. 58 / Mandat 533	POINT P	18/04/2023	1 486,31 €
Bord. 58 / Mandat 530	POINT P	18/04/2023	81,35 €
Bord. 74 / Mandat 666	POINT P	05/05/2023	681,52 €
Bord. 74 / Mandat 680	HLS	05/05/2023	1 060,75 €
Total des mouvements			3 824,81 €

Article 64111 : rémunérations du personnel : 2 895,83 € pour un total de 180 heures.

Total des dépenses de fonctionnement : 6 720,64 €

Les travaux de réparation à la maison Cacheleu, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de réparation à la maison Cacheleu qui ont été effectués par les employés municipaux.

Article 64111 : rémunérations du personnel : 2 895,83 € pour un total de 180 heures.

Total des dépenses de fonctionnement : 6 720,64 €

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 14

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de réparation à la maison Cacheleu qui ont été effectués par les employés municipaux.

B2) BUDGET VILLE – TRAVAUX DE RÉPARATION A LA MAISON CACHELEU- BUDGET VILLE 2023

Vu le budget primitif 2023, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 720,64 €
040	2135 – 130 BATIMENTS COMMUNAUX		6 720,64 €
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		6 720,64 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 720,64 €

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de réparation à la maison Cacheleu.

Vu le budget primitif 2023, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 720,64 €
040	2135 – 130 BATIMENTS COMMUNAUX		6 720,64 €
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		6 720,64 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 720,64 €

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 14

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de réparation à la maison Cacheleu.

C1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX DE RÉHABILITATION - BUDGET VILLE 2023

Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 21 / Mandat 242	POINT P	06/02/2023	514,88 €
Bord. 44 / Mandat 393	POINT P	21/03/2023	347,52 €
Total des mouvements			862,40 €

Article 64111 : rémunérations du personnel : 3 598,62 € pour un total de 215 heures.

Total des dépenses de fonctionnement : 4 461.02 €

Les travaux de réhabilitation, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de réhabilitation qui ont été effectués par les employés municipaux.

Article 64111 : rémunérations du personnel : 3 598,62 € pour un total de 215 heures.

Total des dépenses de fonctionnement : 4 461,02 €

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 14

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de réhabilitation qui ont été effectués par les employés municipaux.

C2) BUDGET VILLE – TRAVAUX DE RÉHABILITATION - BUDGET VILLE 2023

Vu le budget primitif 2023, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 461,02 €
040	2135 – 130 BATIMENTS COMMUNAUX		4 461,02 €
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		4 461,02 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 461,02 €

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de réhabilitation.

Vu le budget primitif 2023, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 461,02 €
040	2135 – 130 BATIMENTS COMMUNAUX		4 461,02 €
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		4 461,02 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 461,02 €

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 14

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de réhabilitation.

D1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX DE PLANTATION - BUDGET VILLE 2023

Article 64111 : rémunérations du personnel : 3 805,16 € pour un total de 252 heures.

Total des dépenses de fonctionnement : 3 805,16 €

Les travaux de plantation, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plantation qui ont été effectués par les employés municipaux.

Article 64111 : rémunérations du personnel : 3 805,16 € pour un total de 252 heures.

Total des dépenses de fonctionnement : 3 805,16 €

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 14

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plantation qui ont été effectués par les employés municipaux.

D2) BUDGET VILLE – TRAVAUX DE PLANTATION - BUDGET VILLE 2023

Vu le budget primitif 2023, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 805,16 €
040	2121 – 209 AMÉNAGEMENT ESPACES VERTS		3 805,16 €
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		3 805,16 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 805,16 €

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plantation.

Vu le budget primitif 2023, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 805,16 €
040	2121 – 209 AMÉNAGEMENT ESPACES VERTS		3 805,16 €
	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		3 805,16 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 805,16 €

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 14

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plantation.

9) ADMISSION EN CREANCES ETEINTES DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la présentation de demandes d'admission en créances éteintes de produits irrécouvrables déposée par le Trésor public, le 25 août 2023 ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame le comptable public dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

EXPOSÉ

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une demandes d'admission en créances éteintes de produits irrécouvrables pour un montant de 1 012,31 € pour un titre de recette émis en 2015, sur le Budget principal.

Les créances ne pouvant pas être recouvrées, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'admettre en créances éteintes de produits irrécouvrables les titres présentés.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **décident / ne décident pas** :

- D'admettre en créances éteintes de produits irrécouvrables les titres de recette faisant l'objet de la présentation de demandes jointe en annexe pour un montant de 1 012,31 € sur le Budget principal.
- Que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur seront inscrits au Budget général 2023, à l'article 6542.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Débats tenus à huis clos conformément à l'article L2121-18 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : 14

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- **D'admettre en créances éteintes de produits irrécouvrables les titres de recette faisant l'objet de la présentation de demandes jointe en annexe pour un montant de 1 012,31 € sur le Budget principal.**
- **Que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur seront inscrits au Budget général 2023, à l'article 6542.**

10) ADMISSION EN CREANCES ETEINTES DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la présentation de demandes d'admission en créances éteintes de produits irrécouvrables déposée par le Trésor public, le 25 août 2023 ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame le comptable public dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

EXPOSÉ

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une demandes d'admission en créances éteintes de produits irrécouvrables pour un montant de 7 150,50 € pour un titre de recette émis entre 2015 et 2016, sur le Budget Principal.

Les créances ne pouvant pas être recouvrées, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'admettre en créances éteintes de produits irrécouvrables les titres présentés.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **décident / ne décident pas** :

- D'admettre en créances éteintes de produits irrécouvrables les titres de recette faisant l'objet de la présentation de demandes jointe en annexe pour un montant de 7 150,50 € sur le Budget principal.
- Que les crédits nécessaires à l'admission en créances éteintes de produits irrécouvrables seront inscrits au Budget général 2023, à l'article 6542.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Débats tenus à huis clos conformément à l'article L2121-18 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : 14

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- **D'admettre en créances éteintes de produits irrécouvrables les titres de recette faisant l'objet de la présentation de demandes jointe en annexe pour un montant de 7 150,50 € euros sur le Budget principal.**
- **Que les crédits nécessaires à l'admission en créances éteintes de produits irrécouvrables seront inscrits au Budget général 2023, à l'article 6542.**

11) COMPTE-RENDU COMMISSION COMMUNICATION DU 7 NOVEMBRE 2023

COMPTE-RENDU Commission Communication 07 novembre 2023 VILLE DE DOUDEVILLE

	PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS	ABSENTS
M. DURÉCU		X	
M. LOSSON	X		
M. MOGIS	X		
Mme ANDRE C.	X		
Mme FICET	X		
M. DUTHOIT		X	
Mme DUMONTIER			X
<u>SUPPLÉANTS</u>			
Mme LE JEUNE			X
M. ORANGE			X
Mme CUADRADO	X		
Mme HUE			X

Également présentes : Mme LEMASSON et Mme HUCHELOUP.

M. LOSSON présente le thème principal de cette commission communication : Il s'agit d'élaborer les grandes lignes du guide pratique 2024.

Concernant les encarts publicitaires la commission propose de conserver les tarifs existants.

Les tarifs des encarts sont les suivants :

6 / 6 cm : 80 € TTC

12 / 6 cm : 300 € TTC

12 / 12 cm : 600 € TTC

Un courrier rédigé par le service communication va être envoyé ou déposé aux entreprises et artisans Doudevillais à ce sujet.

Le service communication centralisera les retours. Le paiement des encarts se fera avec le Trésor public.

M. LOSSON présente la proposition pour la page de couverture.

Plusieurs propositions avec ce visuel seront réalisées par Mme LEMASSON pour conserver au mieux la charte graphique de la commune.

La Commission retient l'idée du visuel type dessin pour chaque page de présentation de rubrique.

Pour la rubrique conseil municipal, M. LOSSON propose de contacter avant fin novembre les membres du Conseil municipal pour actualiser s'ils le souhaitent leur photo dans le guide.

Il est proposé d'insérer une photo des jeunes élus du Conseil municipal jeunes élargi.

Lors d'un échange, la Commission retient l'idée d'un encart sur le thème des élections européennes dans le prochain *Doudeville Infos*.

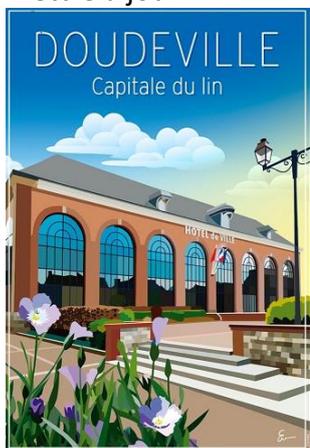
Les membres de la commission s'interrogent sur le nombre de foyers qui ont téléchargé l'application *Cityall* sur leur portable. Après vérification, Mme LEMASSON précise que seuls 13% des foyers l'ont installée.

M. LOSSON informe la commission qu'une proposition visant à simplifier le back office du panneau lumineux et à faciliter la diffusion sur *Cityall* a été faite par LUMIPLAN. Elle est pour l'instant à l'étude pour 2024.

Pour la rubrique état-civil, la commission remarque qu'il y a peu de naissances inscrites. M. Losson précise que seuls les nouveaux nés dont les parents ont donné l'autorisation de diffusion lors de la déclaration de naissance peuvent être inscrits.

Il souhaite cependant revoir la procédure avec le service état-civil.

Concernant les autres rubriques, le service communication continue de collecter les informations et de les mettre à jour.



Crédit : Edition Legoubey

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** le compte-rendu et les décisions afférentes.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. LOSSON propose la même tarification pour les encarts publicitaires. Il invite les membres du Conseil municipal qui le souhaitent à renvoyer leurs photos pour mise à jour dans le Guide Pratique.

Présents : 14

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent le compte-rendu et les décisions afférentes.

12) INFORMATIONS DIVERSES

M. MOGIS, fait part de la préparation du TELETHON et remercie les associations qui s'y engagent, comme l'USD (football), le CJ DOUDEVILLE HANDBALL, le BADMINTON CLUB DOUDEVILLAIS, DOUDEVILLE ACCUEIL, LES DRAGONFLY (majorettes) ou la MAM.

De plus, M. MOGIS précise qu'un devis pour des sapins a été signé, pour 1 800 €.

Mme CUADRADO invite chaque conseiller municipal le vendredi 24 novembre 2024 à 18H30 en salle d'honneur de la Mairie au sujet d'une conférence du tri. Sera organisé en partenariat entre la COMMUNAUTE DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX et l'association LES MAINS VERTES en plus de la conférence un BINGO DU TRI.

L'objectif est de combiner un moment pédagogique et ludique, et inciter le plus grand nombre à participer avec des lots à gagner.

Mme ANDRE C. présente la tenue du Salon du Livre le 05 novembre 2023. Les auteurs étaient contents de l'évènement même s'il y a eu moins de visiteurs cette année. Le 29 novembre 2023, une réunion s'organise pour la bibliothèque et un prêt exceptionnel de 900 livres aura lieu par la Médiathèque départementale, pendant cette phase de transition pour redynamiser la bibliothèque, après un premier important désherbage et la volonté d'un nouveau mobilier en 2024.

Cette période est aussi marquée par la réunion des conseils d'écoles et du collège. Si les établissements fonctionnent bien, les effectifs continuent de diminuer.

L'élection du CONSEIL MUNICIPAL ELARGI DES ENFANTS se tiendra le 5 décembre 2023, pour une première Assemblée le 20 décembre 2023.

Mme ANDRE S. rapporte que 3 600 € ont été récoltés cette année pour Octobre Rose, contre 2 807 € en 2022. C'est donc un franc succès.

M. DURECU annonce l'arrivée d'un nouveau dentiste en 2024 en remplacement du Docteur FAVIER, parti en retraite. Il s'agit d'une bonne nouvelle, la ville recherchant toujours des médecins généralistes.

M. DURECU informe pour conclure qu'un prochain Conseil municipal aura probablement lieu mi-décembre 2023, notamment pour les opérations comptables comptables.

13) QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

- L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est levé à 20H50 -